

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°56_12022026_359 portant sur :

- La dénomination de « impasse de l'Echappée Belle » située à la perpendiculaire de la rue Marcel Brunelière.
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 12 février 2026, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse de l'Echappée Belle	12/02/2026	AV 52 - AV 62	38 A	rue Marcel Brunelière	38	impasse de l'Echappée Belle		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Echappée Belle	12/02/2026	AV 63 - AV 64	38 B	rue Marcel Brunelière	84	impasse de l'Echappée Belle	LOT 2 - BAT A	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Echappée Belle	12/02/2026	AV 63 - AV 64	38 B	rue Marcel Brunelière	88	impasse de l'Echappée Belle	LOT 1 - BAT B	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Echappée Belle	12/02/2026	AV 67	38 C	rue Marcel Brunelière	61	impasse de l'Echappée Belle		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME


Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 25 février 2026

Le Maire

Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260226-8-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-02-2026

Publication le : 26-02-2026